



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

MISSIONS DES SERVICES DE LA DDT

Mission d'Appui au Pilotage (MAP)

La MAP est une mission inter-service rattachée à la direction de la DDT en charge de conseiller et appuyer la direction dans le pilotage stratégique et opérationnel de la DDT.

A ce titre, elle contribue à l'animation interne, l'élaboration et au suivi des indicateurs des politiques transversales mises en œuvre par la DDT (politiques prioritaires du gouvernement, stratégie eau-air-sol-énergie, CRTE, fonds verts...).

Elle contribue au pilotage des démarches transversales au sein de la DDT : élaboration et suivi de la feuille de route, dialogue de gestion, démarches qualité, démarches managériales de la structure.

Elle assure en outre les missions de communication interne et contribution à la communication externe du préfet, de secrétariat de direction, d'appui juridique aux services, de contrôle de légalité sur l'urbanisme, d'animation sécurité prévention, de suivi des commandes transversales au sein de la DDT qui nécessitent une coordination inter-services.

Service Environnement Forêt (SEF)

Il met en œuvre les politiques de protection et de gestion durable de l'eau : grand cycle (rivières, nappes) et petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement).

Il assure les actions en faveur de la conservation de la biodiversité : protection des espèces, arrêtés de protection de biotope, de géotope, d'habitats naturels, ...

Il veille à la gestion durable de la forêt (contrôle des coupes, défrichements, ...) et contribue à sa protection (feux de forêt, suivi sanitaire...)

Au sein de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), il coordonne les différentes actions de police de l'environnement en lien avec l'office français de la biodiversité (OFB), la gendarmerie et les autres services l'État.

Il conduit la politique de gestion de l'État dans le domaine de la chasse et de la pêche.

Service Économie Agricole (SEA)

Le SEA met en œuvre les politiques relatives à l'agriculture dont les missions de paiement des aides de la politique agricole commune.

Il concourt à la gestion et au contrôle des aides publiques à l'agriculture.

Il contribue et met en œuvre les différentes politiques publiques relatives à l'accès, l'utilisation, et la préservation du foncier agricole (contrôle des structures, baux ruraux, SAFER, avis sur documents d'urbanismes...). Il participe au soutien des exploitations agricoles et des filières, en participant aux projets d'installation de diversification (circuits alimentaires de proximité, plan de relance, ...) de

valorisation des filières agricoles, et en assurant la gestion des crises et des risques (pertes de fonds et ISN).

Il assure la gestion de la protection des troupeaux contre la prédation, en lien avec le SEF et l'OFB
Dans une démarche inter-service il est intégré aux projets et réflexions sur l'utilisation de l'eau en agriculture et les EnR.

Il anime la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et participe activement à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Service Paysage Énergie Renouvellement urbain Habitat

Le service paysage énergie, habitat, renouvellement urbain (SPERUH) :

- met en œuvre la politique de l'habitat (planification, aides à la pierre, rénovation urbaine, lutte contre l'habitat indigne) en lien notamment avec le délégataire des aides à la pierre (Département)
- contribue à la politique immobilière de l'État en apportant son appui au SGCD et assure le contrôle des règles de la construction
- contribue à mettre en œuvre la transition écologique et énergétique des territoires en apportant son soutien aux porteurs de projet (collectivités et privés) dans le champ de la rénovation énergétique, de la revitalisation des centres-bourgs, du paysage, des énergies renouvelables et des mobilités durables

Le SPERUH appuie le corps préfectoral et la direction de la DDT dans leur rôle respectif de délégué et délégué adjoint des agences suivantes :

- agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH)
- agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)
- agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Service Aménagement du territoire Urbanisme Risques Naturels (SATURN)

Il contribue au développement durable des territoires en portant la position de l'État dans les procédures d'urbanisme et accompagnant les collectivités territoriales dans le cadre de l'élaboration de leurs documents de planification.

Il assure l'instruction des actes d'urbanisme (application du droit des sols) pour le compte de l'État ou des collectivités.

Il assure l'élaboration, l'approbation et le suivi des plans de prévention des risques naturels, miniers et technologiques, et participe à l'information sur les risques, notamment en formulant des avis sur les actes d'urbanisme.

Il porte la politique de réduction de l'exposition au bruit.

Il met en œuvre la politique d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite